

## Diesel, paradoxalement vôtre !



Fabrice Godefroy – Président de Diéséliste de France

**Fresnes, le 14/11/2018** – Le diesel est décrié quotidiennement par le Gouvernement dans toutes les interventions médiatiques de ces derniers mois. Or dans les faits, le Gouvernement, lui-même, reconnaît la solution écologique que représente le diesel, en introduisant la prime actuelle à la conversion pour la transition énergétique du parc roulant.

Cette prime à la conversion va être renforcée au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, comme annoncé ce jour par le Gouvernement. Elle pourra s'élever jusqu'à 4 000 € et intègre le diesel moderne dans la transition écologique.

Celle-ci fonctionne de la manière suivante :

Le montant de la prime dépend du véhicule acheté et de la situation fiscale du foyer :

- Achat d'un véhicule électrique d'occasion ou d'un véhicule thermique (essence, [diesel](#) ou GPL) Crit'air 1 ou 2, neuf ou d'occasion, dont le taux de CO2 est inférieur ou égal à 130g/km -> 1 000 € pour un foyer imposable, 2 000 € pour un foyer non imposable.
- Achat d'un véhicule électrique neuf -> 2 500 € sans condition de revenus.

(Source : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>)

Le diesel moderne fait donc bien partie des possibilités proposées à l'automobiliste pour le remplacement de son ancien véhicule dans le cadre de cette prime. Cette possibilité est extrêmement positive pour les raisons suivantes :

- La motorisation diesel consomme 20 à 25 % de carburant en moins, à cylindrée identique que la motorisation essence et produit donc 20 % en moyenne de moins de CO2, qui sont responsables des gaz à effets de serre. (Rappelons que l'objectif des accords de Paris, discuté lors de la COP 21 porte sur la diminution des gaz à effets de serre, qui reste le principal objectif écologique mondial).

- Depuis 2010/2011 avec la norme Euro 5 (Crit'air 2), l'ensemble des véhicules diesel est équipé d'un filtre à particules bloquant 99 % des particules. Avec l'arrivée de l'injection essence directe, qui produit une combustion beaucoup plus hétérogène par rapport à une injection indirecte, les véhicules essence émettent au même titre que les véhicules diesel, des particules. Pour cette raison, avec le renforcement des nouvelles normes Euro, les véhicules essence seront dans l'obligation de s'équiper de filtres à particules. Obligation qui intervient 8 ans après celle pour le diesel. « *Cela devrait alerter nos concitoyens qui critiquent uniquement le diesel en raison des émissions de particules...* » exprime Fabrice Godefroy, Président de l'Association Diéséliste de France. Quant aux oxydes d'azote, la norme Euro 6 en 2015 ainsi que l'apparition des systèmes SCR et pièges à NOx, ont réglé une grande partie de ces problèmes. La nouvelle norme Euro 6 d, avec les technologies développées notamment par certains équipementiers règlera définitivement le problème des oxydes d'azote.

Les automobilistes ont besoin d'être rassurés sur la différence entre les diesel ancienne et nouvelle générations, ce que le Gouvernement entérine avec cette prime à la conversion.

#### **A propos de L'association « Diéséliste de France »**

Fondée en 2012, l'association « Diéséliste de France » compte 110 membres et est présidée par Fabrice Godefroy, Directeur Général du Groupe IDLP. « Diéséliste de France » est une association Loi 1901, créée dans le but de fédérer des professionnels de la gestion moteur tous types de carburants.

Pour cela l'association met en relation les distributeurs et les réparateurs avec les fournisseurs de produits et outillages dédiés à cette activité et les organismes de formation. Elle propose d'aider les professionnels à acquérir et pérenniser la maîtrise des nouvelles technologies d'injection Essence, Diesel, Hybride et demain Electrique voir Hydrogène, qui évoluent chaque jour.

Pour plus d'informations : <http://www.Dieselistedefrance.fr/> ou [Page Facebook Diéséliste de France](#)